

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2003**

---

**Président :** M. Stéphane LORENZINI  
**Vice-président :** M. André RICHERT  
**Secrétaire :** M. Dominique ZEHFUS  
**Membres :** Mme Andrée JELK-PEILA, M. Jean-Pierre PASQUIER

**Sont présents :**

**MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Vincent BERNASCONI, Alain BOSSHARD, Mmes Monique BUUNK DROZ, Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Mmes Nathalie REVILLOD, Louise REY, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY**

**Excusés :** Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Henri IMHOF,  
Mme Myriam SCHMID

**Assistent à la séance :** M. Pascal CHOBAS, Maire  
MM. François LANCE et François BAERTSCHI,  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2003
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances – Séances des 6 octobre et 3 novembre 2003 – Rapporteurs : Mmes Andrée JELK-PEILA et Martine CASUTT**  
Examen et approbation du budget de fonctionnement et d'investissement 2004 et fixation des centimes additionnels **p. 98 Arrêté**
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 22 octobre 2003 Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**  
Chemin des Pâquerettes 3-5 – Demande d'octroi d'une servitude de vue destinée à un projet de rénovation des constructions existantes **p. 107 Arrêté**
- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication Séance du 29 septembre 2003 – Rapporteur : M. Fabrice BADET**  
Répartition des présidences et vice-présidences des locaux de vote en 2004 **p. 108 Vote**

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 17 septembre et 22 octobre 2003 –**  
**Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
- a) Plan localisé de quartier de Lancy-Square  
 - Projet de constitution d'une coopérative de logements  
 Gué/Pâquerettes **p. 109** **Information**
- b) Divers
- 10) **Commission des sports – Séance du 23 octobre 2003 –**  
**Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Election de la Présidente **p. 112** **Information**
- b) Point sur la situation du Stade de Genève **p. 112** **Information**
- c) Point sur la salle omnisports du collège du Rolliet  
 à Plan-les-Ouates **p. 114** **Information**
- d) Divers
- 11) **Commission des affaires sociales – Séance du 5 novembre 2003 –**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Election du Vice-président **p. 115** **Information**
- b) Le Maillon manquant – Point de la situation **p. 115** **Information**
- c) Présentation par Mme Boussina-Mercille de son voyage au  
 Burkina-Faso et au Mali **p. 115** **Information**
- d) Divers
- 12) **Commission de l'environnement – Séance du 6 novembre 2003 –**  
**Rapporteur : M. Alain BOSSHARD**
- a) Visite des locaux, présentation des véhicules avec  
 démonstration **p. 117** **Information**
- b) Présentation du Service des parcs, promenades et maintenance,  
 de son effectif et de ses activités **p. 117** **Information**
- c) Divers
- 13) **Commission de la culture – Séance du 10 novembre 2003 –**  
**Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Commentaires de la visite de la salle de spectacles du Forum  
 de Meyrin **p. 118** **Information**
- b) Point de la situation sur la Maison de la Danse **p. 119** **Information**
- c) Point de la situation sur la bibliothèque, médiathèque et ludothèque  
 du futur centre socioculturel de Lancy-Sud **p. 120** **Information**
- d) Divers
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 121**
- 15) Questions du public **p. 127**

M. LORENZINI : J'ai le plaisir de saluer la présence de nos autorités, en la présence de M. Chobaz, notre Maire, notre Conseiller administratif, M. François Lance, M. Baertschi nous rejoindra en cours de séance. Nous avons également le plaisir d'avoir parmi nous, un certain nombre de personnes de l'administration communale, à commencer par Mme Augsburgers, M. Breda et M. Andrey, ainsi que dans le public, notre secrétaire générale, Mme de Garrini et plusieurs chefs de service.

Nous remercions également le public qui nous fait l'amitié de venir à nos séances qui, nous le rappelons, sont ouvertes au public.

## Séance ordinaire du 20 novembre 2003

### 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

L'ordre du jour est accepté.

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2003

---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : A la page 88, l'avant-dernier paragraphe, serait-il possible de remplacer le dernier mot « intérêts » par « interlocuteurs », ce qui donnerait un meilleur sens à l'intervention que j'avais faite.

Le procès-verbal est approuvé.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

M. LORENZINI : Je commencerai par vous lire deux courriers. Le premier courrier émane des enseignants de l'école des Palettes :

*« Messieurs les Conseillers administratifs,*

*C'est sous l'effet d'un grand désarroi et d'une certaine colère que nous nous permettons de vous écrire. En moins d'une année, l'école des Palettes a été cambriolée quatre fois. Une dizaine de lecteurs CD et DVD, financés par l'Etat, et que nous venions de recevoir ainsi que 13 ordinateurs portables offerts par Procter & Gamble, ont été dérobés.*

*Pour les ordinateurs, deux enseignants, ainsi qu'un père d'élève ont consacré au moins une trentaine d'heures de travail pour la mise en route de cet équipement. Nos élèves se réjouissaient de bénéficier de ce matériel didactique attrayant.*

*A l'évidence, notre école ne présente aucune sécurité puisqu'on peut y pénétrer si facilement.*

*Découragés et fâchés, nous vous demandons de faire très rapidement le nécessaire afin que ces vols cessent, et que nous puissions à nouveau investir en temps et en matériel dans ce bâtiment pour les enfants de vos administrés.*

*Nous soulignons que par le passé, de tels événements se sont déjà produits, mais ni à une telle fréquence, ni d'une telle gravité.*

*Nous vous demandons d'effectuer les travaux nécessaires, consolidation des portes avec des montants métalliques, et mise en place d'un système de surveillance adéquat.*

*Nous vous prions d'agréer, etc.».*

M. LORENZINI : Cette lettre est signée par toute une série d'enseignants de l'école des Palettes.

Je vous lis également un deuxième courrier qui nous est parvenu aujourd'hui, qui est adressé par l'Alu, l'Association lancéenne d'urbanisme :

*« Concerne : Aménagement de la zone de La Chapelle-Les Sciens – projet de loi de déclassement 29299-529-543. Projet devant prochainement être soumis au Conseil municipal de Lancy pour préavis*

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

*Monsieur le Président, Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre le message ci-dessous aux élus de la Commune de Lancy.*

*Mesdames et Messieurs les élus,*

*Bien que se réservant une prise de position sur l'ensemble du plan, l'Alu tient à appuyer la démarche d'un groupe d'habitants du quartier de La Chapelle. Ceux-ci se sont déjà adressés par lettre au Département de l'aménagement, équipement et logement, qui ne s'est pas encore manifesté à ce jour. Ils ne remettent pas en question le projet et ce qu'ils proposent va dans le sens des intentions exprimées par le Conseil d'Etat dans les considérations qui accompagnent le projet de loi de déclassement en matière de diversité architecturale et d'harmonie dans la transition ville-campagne.*

*Ils demandent au Conseil municipal que, lorsqu'il donnera son préavis au projet de loi de déclassement, il l'assortisse de la demande expresse que :*

- 1. la parcelle de la Fondation Bonna Rapin soit construite avec des gabarits modérés et variés (du rez plus deux à rez plus quatre) au lieu de cubes massifs et alignés comme sur la maquette du Département de l'aménagement, équipement et logement ;*
- 2. le périmètre en abord direct du site de la Ferme de la Chapelle soit constitué en zone protégée, avec des constructions plus basses aux abords immédiats.*

*En annexe de la présente, la lettre du groupe d'habitants au Département de l'aménagement, équipement et logement, dont une copie avait été adressée à la Mairie de Lancy, motivant en détail les demandes formulées. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux qui auront à examiner le projet de loi pour préavis sont vivement encouragés à le consulter. Une motivation ne figurant pas dans la lettre, mais qui vaut d'être relevée est que des immeubles de grande stature sur le site Bonna Rapin couperaient la magnifique vue vers la ville de Genève depuis la colline du Saconnex-d'Arve.*

*Ayant pris contact avec le groupe concerné par son président, l'Alu ne peut qu'aller dans le sens des propositions exprimées, étant bien entendu que ces prises de positions ne constituent en aucun cas une approbation sans conditions de tous les autres éléments du projet de loi.*

*Nous vous prions de recevoir, etc. »*

*Signé par le président, M. Sergio Degli Agosti.*

M. LORENZINI : Je pense qu'il serait bon que le courrier et l'annexe soient adressés aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire.

Encore une communication pour vous informer que nous avons reçu une invitation, adressée à l'ensemble des membres du Conseil municipal, ainsi qu'au Conseil administratif d'ailleurs, au marché de Noël organisé par les élèves et les enseignants de l'école de Tivoli, qui aura lieu le samedi 13 décembre, de 0900 à 12.00 heures, au rez-de-chaussée du bâtiment principal de l'école de Tivoli. Ils espèrent pouvoir compter sur votre présence.

Je vous informe que Mme Degli Agosti, Mme Schmid et M. Imhof sont excusés à la séance de ce soir.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003****4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. CHOBASZ : Tout d'abord, j'excuse effectivement l'arrivée tardive de M. Baertschi qui se trouve en réunion avec une association active dans le domaine de la petite enfance.

Nous avons également reçu la copie de la lettre des enseignants des Palettes et nous partageons évidemment leur indignation et leur consternation. Le sujet a brièvement été évoqué lors d'une récente commission. Les instructions ont été données au Service des travaux et constructions pour étudier les solutions permettant, cas échéant, de remédier à ce genre de situation. Je vous promets qu'elle sera traitée avec tout le sérieux nécessaire ; par contre, s'agissant de la rapidité, je ne peux m'avancer ; cela dépend évidemment de l'ampleur des mesures et de leur implication financière. Vous connaissez nos écoles, vous savez de quelle manière elles sont construites et combien d'accès il y a au rez-de-chaussée de chacune des écoles de Lancy.

Comme vous l'avez lu, notre administration a été frappée par le deuil puisque, en peu de temps, nous avons perdu deux collaborateurs : M. Aloys Mariaux travaillait au Service financier depuis quelques années et est décédé, il y a quelques jours. Mme Elisabeth Boldrini, après 35 ans au service de la Ville de Lancy, a perdu sa lutte contre la maladie et nous a quittés aussi récemment. Elle était responsable de l'état civil dans notre commune. Nous avons également une pensée pour M. Imhof, qui a perdu très récemment son épouse, ainsi que pour notre collaborateur, M. Jean-Pierre Côte, qui a perdu sa maman aussi il y a quelques jours. A tous, le Conseil administratif présente ses condoléances et assure toutes les familles touchées de sa sympathie.

M. LANCE : Après une longue procédure d'engagement et de formation, je vous informe que deux nouveaux ASM lancéens, agents de sécurité municipale, prêteront solennellement serment le 3 décembre prochain à Vernier, dans le cadre d'une cérémonie commune durant laquelle 20 ASM de 10 communes seront assermentés et en présence de Mme Spoerri, ainsi que les Conseillers administratifs concernés.

La prochaine Commission de la culture se déroulera le 5 janvier 2004 et non pas le 15 janvier, comme indiqué par erreur dans le procès-verbal de la dernière commission que vous avez reçu dernièrement.

Le samedi 22 novembre prochain, se déroulera le traditionnel festival Hip Hop Communes-Ikation. Ce festival se tiendra le matin au Centre Marniac, et l'après-midi à la salle communale du Grand-Lancy. Ce festival est organisé en collaboration avec plusieurs communes.

Enfin, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, je vous engage à visiter le musée « Ferraille » à la villa Bernasconi. Cette exposition vaut le détour.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003****6. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT -  
Séances des 6 octobre et 3 novembre 2003 -  
Rapporteurs : Mmes Andrée JELK-PEILA et Martine CASUTT**

---

**Examen et approbation du budget de fonctionnement et d'investissement  
2004 et fixation des centimes additionnels**  
=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Ce soir, le budget 2004 des investissements est présenté pour examen. Le Conseiller administratif délégué, M. Lance, rappelle que le budget de fonctionnement de Lancy avoisine actuellement les Fr. 80 millions. L'avenir financier de la commune, au regard des conséquences des investissements sur ce budget de fonctionnement, est à examiner avec beaucoup d'attention.

L'exercice est rendu difficile de par le décalage qui subsiste dans l'estimation des recettes fiscales, décalage de 3 ans.

Les estimations 2004 reposent sur les chiffres de 2002, lesquels ne sont encore que des estimations.

Les budgets cantonaux et fédéraux déficitaires influencent également la commune, quand bien même la situation de celle-ci est encore satisfaisante en 2003 et que l'exercice 2002 ait été très favorable.

En 2004, cependant, les perspectives semblent moins favorables, bien que l'établissement d'entreprises de qualité sur la commune devrait contribuer à compenser partiellement la baisse de recettes fiscales.

Autre élément d'importance : Lancy se trouve à la veille d'investissements importants comme l'Escargot ou les travaux de la piscine Marignac qui auront des conséquences importantes sur le budget de par les frais financiers qu'ils engendreront.

Le Conseiller administratif délégué insiste sur l'importance pour la commission d'avoir une vision à long terme sur l'évolution des finances communales, afin de prendre à temps les bonnes décisions. Il a donc demandé à M. Kaeser, responsable du Service financier de présenter une simulation sur 4 ans, avec présentation de la prévision budgétaire.

M. Kaeser nous explique que, malgré le bouclage vraisemblablement favorable de 2003, il faut s'attendre à une détérioration importante de la situation. Comme les investissements ont non seulement des conséquences immédiates, mais aussi et surtout à long terme, il est indispensable pour la commune de déterminer comment assumer cette charge financière.

Comme l'indique le cliché, dès 2006, les pertes devraient prendre l'ascenseur. La détérioration des indicateurs sensibles ou des ratios, idéalement aux environs de 15 % expliquent la chute du résultat de fonctionnement, dès 2005, on sort totalement des ratios admis. La capacité financière de la commune étant altérée, celle-ci pourrait être contrainte de renégocier ses emprunts à un taux moins favorable. Les raisons de la détérioration sont essentiellement liées à l'augmentation des charges financières due aux programmes d'investissement, intérêt et amortissement de la dette, par exemple

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

pour l'Escargot et la piscine, cela avoisinerait les 4 millions l'an, ainsi qu'à l'augmentation des subventions 2003. Dans la projection, l'amortissement du patrimoine administratif atteint jusqu'à 14 millions.

Quant à la fiscalité, elle reste très difficile à estimer. Elle devrait pour le moins connaître un tassement, l'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques couvre actuellement à peine l'inflation. De plus, Lancy doit faire face à une diminution de sa part privilégiée. Pour les personnes morales, la progression est de 1 %. La péréquation suit la progression de l'imposition des personnes morales.

En l'état, les résultats attendus pour la période 2006-2008 paraissent fortement négatifs, avec pour effet l'augmentation de la dette totale qui passerait de Fr. 105 millions en 2003 à Fr. 193 millions en 2008.

Une telle situation entraînerait pour conséquences :

- une plus grande difficulté à trouver des fonds à taux acceptables sur le marché des capitaux
- l'impossibilité de corriger les résultats de fonctionnement sans prise de mesures drastiques.

Il faut donc, selon le responsable du Service financier, reconnaître la situation difficile qui nous attend, et prendre les décisions qui s'imposent quand cela est encore possible.

Le Conseiller administratif délégué rappelle qu'il ne s'agit pas, par cette présentation de peindre le diable sur la muraille, mais de rendre chacun conscient de l'importance de la tâche, de donner la possibilité de décider en connaissance de cause, étant entendu que la situation peut évoluer en tout temps.

A une question sur l'évolution de la part privilégiée de la commune, en relation avec des résultats moins favorables, M. Kaeser répond que les effets en sont différés dans le temps et qu'il faut également tenir compte de la fiscalité des autres communes.

La commission passe ensuite à l'examen du budget des investissements.

Dans les points discutés, il est question du réaménagement de la Mairie, des importants travaux de réfection des écoles de la commune et des travaux de réfection de la piscine. Sont évoqués également le ravalement des façades de la maison des Fleurettes, l'acquisition d'une balayeuse, l'aménagement du secteur du chemin de la Colline, des nouvelles déchetteries, de la transformation du restaurant le Marignac, ainsi que de la reconduction de la ligne de Fr. 2 millions, permettant à la commune de procéder à des acquisitions immobilières.

Les dépenses effectives totales s'élèvent, selon le budget étudié, à Fr. 40'425'000.--.

Mme CASUTT présente le sujet : Les budgets 2004 ont été soumis à un examen de la part de la Commission des finances du 3 novembre dernier.

En préambule, M. Lance nous rappelle que les budgets présentés sont sains et prudents. Les inquiétudes apparaissent dans le budget des investissements par rapport aux engagements à long terme sur des sommes importantes. L'évolution de la

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

fiscalité étant la grande inconnue, il faudra tenir compte de l'évolution et des choix s'imposeront.

Le budget de fonctionnement atteint la somme de Fr. 81'084'020.-- aux charges et de Fr. 81'253'841.-- aux revenus, l'excédent présumé est donc de Fr. 169'821.--.

Pour les recettes, nous avons premièrement les impôts :

*Pour les personnes physiques*, il a été décidé de prévoir une diminution de 9,3 %. Ce chiffre a été calculé selon l'estimation de l'administration fiscale et adapté aux nombres d'habitants et à notre capacité financière.

*Pour les personnes morales*, il a été pris l'estimation de l'administration fiscale qui table sur un recul de 8,37 % en 2 ans.

Le produit de l'impôt communal, en tenant compte de ces estimations et en maintenant à 48 le montant du centime additionnel, se chiffre à Fr. 50,01 millions contre Fr. 56,34 millions aux comptes 2002.

Les autres revenus :

- La taxe professionnelle : Fr. 5,8 millions contre Fr. 6,86 millions aux comptes 2002
- Le fonds de péréquation intercommunal : Fr. 2,83 millions contre Fr. 3,25 millions aux comptes 2002
- Les loyers du patrimoine administratif : Fr. 2,85 millions contre Fr. 3,22 millions aux comptes 2002
- La part aux recettes cantonales : Fr. 0,29 million contre Fr. 0,30 million aux comptes 2002
- Les subventions à recevoir : Fr. 0,99 million contre Fr. 1,93 million aux comptes 2002.

Le produit des immeubles locatifs de la commune devrait apporter Fr. 10,78 millions compensés par les frais, les intérêts, les amortissements et les mises en réserves.

Pour les charges, les postes essentiels des dépenses sont les suivants :

*Dépenses pour le personnel* : Elles devraient s'élever à Fr. 19.80 millions contre Fr. 18,13 millions inscrits au budget 2003. L'augmentation est principalement pour assurer la couverture d'une partie des rentes futures des deux nouveaux Conseillers administratifs. Et une réserve pour couvrir une modification éventuelle des taux de rentes des nouveaux préretraités.

*Les « biens et services »* : Pour l'année 2004, Fr. 18,5 millions contre Fr. 18.12 millions en 2003. L'augmentation est due à l'amélioration de l'entretien des écoles, des routes et des parcs.

Un commissaire s'étonne du prix de location prévu pour des ordinateurs environ Fr. 3'700.--/pièce, c'est une proposition du SIACG qui sera étudiée en commission de l'administration.

Un autre remercie pour l'investissement du mobilier prévu pour les salles communales.

*Les amortissements économiques* évalués à Fr. 12,63 millions contre Fr. 11,90 millions au budget 2003. L'augmentation des amortissements du patrimoine financier correspond à l'effet de notre programme d'investissements.

*Les subventions* : de Fr. 6,57 millions en 2003 elles atteignent Fr. 7,86 millions en 2004. Le supplément est surtout destiné à l'Espace de vie infantine du Plateau.

*Les intérêts bruts* : qui devraient atteindre Fr. 5,44 millions contre Fr. 5,15 millions au budget 2003, l'évolution dépend bien sûr du programme des investissements.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

*Les contributions et dédommagements aux autres collectivités* : qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire et la fondation pour l'animation socioculturelle qui passent de Fr. 5,79 millions au budget 2003 à Fr. 6,53 millions au budget 2004.

En ajoutant à cela quelques postes secondaires, on obtient un total des dépenses, sans les immeubles, de Fr. 70'851'555.-- pour le budget 2004 contre Fr. 65'714'494.-- au budget 2003.

*Pour le budget des investissements* : Les dépenses nettes prévues pour 2004 des crédits déjà votés se montent à Fr. 13,67 millions.

Les autres dépenses d'investissements 2004 comprennent les intentions nettes pour un total de Fr. 26,76 millions.

Le gros montant de ce budget revient aux écoles, avec un montant de Fr. 14 millions, avec l'extension de l'école du Petit-Lancy, la réfection de l'école du Bachet, et la réfection de la salle de gym de l'école en Sauvvy.

*Pour le sport et les loisirs*, un montant de Fr. 8,9 millions est prévu pour la réfection de la Piscine Marignac, plus la transformation de la ferme Navazza.

*Pour les routes et les chemins communaux*, un montant de Fr. 6,4 millions est prévu. Comme s'étaient inquiétés certains commissaires, lors de la séance du mois d'octobre, il leur est répondu que, pour le chemin de la Colline, il s'agit surtout de l'aménagement d'une zone 30 km/h et d'un trottoir sur la partie de gauche. Pour le pont Vibert, un projet d'amélioration du trafic est à l'étude avec la Commune de Carouge.

*Pour les parcs et promenades*, les investissements prévus de Fr. 1,1 million sont en autres pour l'aménagement de la partie supérieure du parc Navazza et la réfection des places de jeux.

Il y a encore 1,5 million pour l'assainissement des égouts et autres collecteurs. Pour répondre à la question d'une commissaire, M. Côte nous montre un plan de la commune avec les parties qu'il reste à aménager en collecteurs, soit un montant d'environ Fr. 5 à Fr. 6 millions à répartir ces prochaines années.

Les divers autres investissements, comme la rénovation du restaurant Le Marignac ou du bâtiment du Point Virgule suscitent quelques réticences d'un commissaire. Le Conseiller administratif nous assure que, pour chacun des projets, la commission concernée sera consultée.

Le président constate que pour 2004, la situation est loin d'être mauvaise. M. Kaeser est d'accord et rappelle que les ratios se détériorent pourtant et que la chute devient significative dans les années suivantes. M. Lance ajoute qu'il est important de sensibiliser les groupes sur l'évolution prévisible de la situation de la commune.

Le président passe à la lecture de l'arrêté, qui est accepté à l'unanimité.

A la fin de la séance nous remercions le service financier pour son excellent travail et pour sa disponibilité. Une commissaire remercie également M. Lance pour sa présence sur toute la durée de la séance.

M. VOLERY : Le groupe Socialiste a lu avec attention cette présentation du budget 2004, bien que l'exercice programmé table sur un boni de Fr. 170'000.--. Il nous laisse avec des questions sur le budget des investissements, non pas que nous ne soutenions pas la rénovation de nos écoles, de la piscine et autres (en sachant que

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

l'investissement c'est aussi le rôle d'une collectivité publique de se montrer moins frileux que certains privés), car il ne faut pas oublier que nous vivons une période de récession avec un taux de chômage à Lancy de 6,9 % de la population active (chiffre de OCP).

Mais en regardant de plus près, nous nous demandons le pourquoi de ces travaux dans l'immédiat, nous n'avons pas eu vent d'un séisme qui aurait touché notre commune. On a peut-être trop tardé dans certaines rénovations ? La question reste posée.

Pour nous nous, il est important que le budget de fonctionnement soutienne dans le domaine du social toute action dans l'aide aux personnes les plus défavorisées de notre commune, tout en évitant les doublons avec l'Etat. Et de poursuivre sur sa lancée, Agenda 21.

Une chose importante nous préoccupe c'est l'augmentation de la dette communale de près de Fr. 30 millions, qui va s'élever en 2004 à plus de Fr. 130 millions, qu'il faut partager approximativement en deux, c'est-à-dire une moitié concerne les immeubles qui s'autofinancent avec les loyers et l'autre qui concerne le ménage communal. Mais cette situation reste inquiétante en amortissement et en intérêt.

Pour conclure, si les données du Département des finances sont fiables ce qu'on espère, le groupe Socialiste acceptera le budget ; mais il reviendra ponctuellement sur les dépenses, par exemple les études qui restent dans les tiroirs et les priorités à faire dans les gros investissements.

Nous voulons aussi remercier le Conseiller administratif délégué M. Lance ainsi que M. Kaeser, chef du service financier avec ses collaborateurs pour la bonne présentation de ces comptes.

M. GUILLERMIN : Le groupe Démocrate-chrétien a pris connaissance et examiné attentivement les excellents documents présentés.

C'est avec satisfaction que nous voterons les budgets 2004, en espérant que les recettes à enregistrer seront plus favorables que les prévisions prudentes, mais un peu aléatoires, dues aux informations cantonales.

Le plan quadriennal élaboré par les services financiers, réalistes et pessimistes par nature, cela est leur rôle, à l'avantage de tirer la sonnette d'alarme.

Nous souhaitons l'ouverture d'un débat constructif au sujet des investissements à venir et des conséquences financières en découlant.

Nous remercions M. François Lance de l'avoir clairement précisé dans les conclusions de sa présentation des budgets 2004.

Enfin, nous félicitons le Conseil administratif ainsi que les cadres de l'administration communale et leurs collaborateurs pour l'excellent travail accompli.

M. ERETZIAN : N'ayant reçu que samedi dernier le budget de fonctionnement 2004 de Fr. 80 millions, j'ai quand même trouvé le temps de l'étudier. J'ai une précision relative aux investissements à demander au Conseil administratif. Page 65, rubrique

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

79 - aménagement du territoire - stade de Genève - participation du fonds d'équipement communal d'un montant de Fr. 3 millions que l'on retrouve aux dépenses et aux recettes. Est-ce que l'on peut nous expliquer ces deux positions, et si les frais financiers seront engendrés à ces opérations.

M. CHOBAS : Très brièvement la réponse. L'opération en cause est une éventualité qui avait été expliquée lors des séances de commission qui avaient abouti à la deuxième demande de crédit. Si cette opération aboutit, elle n'impliquera pas, en ce qui nous concerne, aucun élément financier. Ce que nous avons voulu mentionner là, c'est que c'est un élément de transit à travers nos comptes entre un destinataire en final qui est la Fondation du Stade de Genève et un donateur qui serait le fonds d'équipement communal.

M. STUDER : C'est avec un esprit consciencieux que le groupe des Verts a analysé le budget présenté et nous avons pu noter que, malgré son aspect soigneusement préparé, il n'en demeure pas moins sans grandes surprises, même s'il est équilibré ....

Les efforts consentis en matière de développement durable, ainsi que les investissements en faveur d'une meilleure maîtrise de la production et de la consommation des énergies nous donnent satisfaction, tout comme l'application, par notre commune, de l'initiative 0,7 en faveur du développement.

Même en augurant de temps plus difficiles, la réhabilitation soignée et contrôlée du patrimoine immobilier doit s'effectuer sans tarder, bien que les sacrifices à consentir puissent paraître élevés par les temps qui courent. Il est des priorités qui sont incontournables.

Le staff administratif, dans son intégralité, semble s'améliorer constamment, mais nous surveillerons de près l'exécution de ses diverses activités.

En l'état, nous pouvons donc considérer ce budget comme raisonnable et satisfaisant, même si la croissance des dépenses administratives semble désormais inversement proportionnelle aux projections, désormais aléatoires, des recettes fiscales.

M. PAGE : Le budget qui nous est présenté prévoit un bénéfice de Fr. 170'000,--, dont Fr. 56'000,-- au titre du résultat du poste "villas et immeubles". Les projections faites pour 2005 indiquent un déficit de Fr. 2,161 millions, qui pourrait passer à Fr. 5,885 millions en 2006.

Les revenus sont estimés sur une base elle-même estimée pour 2002. Autant dire que le budget de nos recettes pour 2004 a un caractère aléatoire.

Au niveau de la dette, celle-ci devrait atteindre Fr. 105,1 millions à fin 2003 pour s'élever à Fr. 136 millions en 2004, ceci selon le budget qui nous est présenté. En 2007, notre dette devrait ascender à Fr. 198 millions.

En plus d'une augmentation générale de la plupart des postes de dépenses, comme par exemple les subventions, nos projets, tels l'Ecole du Petit-Lancy, la piscine Marignac, l'Escargot et le Parc Navazza vont entraîner d'importants coûts. Ceux-ci se situent au niveau des investissements et en plus au niveau des coûts de fonctionnement. Parmi ces derniers il ne faut pas oublier les intérêts de notre dette. Ces derniers vont augmenter sur deux fronts, parce que la dette grandit et aussi parce

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

que les conditions qui nous seront faites seront plus onéreuses. Une commune ayant une dette en augmentation offre moins de garanties.

Nous devons limiter nos ambitions et nous soucier en premier lieu des besoins réels de nos habitants et des ressources dont nous disposons. Or, nous n'en prenons pas le chemin : dépassement pour la ferme Navazza auquel nous l'apprenons par le budget, doit s'ajouter un aménagement de quelques Fr. 400'000,-- du chemin de la Colline. Il en est de même de la piscine et aussi de l'Escargot où une augmentation de Fr. 4 millions est programmée à la suite de desiderata divers. Quant à la Maison de la Danse, sa réalisation pourrait entraîner, en plus de son haut coût de construction, des frais d'exploitation estimés à Fr. 1,7 million par an. Nous n'avons aucune garantie quant à la prise en charge de ces coûts, et cela encore moins à moyen et long termes.

On constate que, dans de nombreux domaines, la Confédération se décharge sur les cantons et les cantons sur les communes. Le coût de cette nouvelle politique n'est pas encore connu, il ne saurait cependant être négligé.

Dans son message, M. Lance énumérait cinq aspects de solidarité. Je lui propose d'en ajouter un sixième : la solidarité envers les contribuables. Pour assumer cette solidarité, il faut maintenir une gestion saine de nos finances en repoussant toute idée de surendettement.

Le groupe Libéral s'abstiendra. Il entend marquer ainsi son souci quant à l'avenir financier de notre commune. Il veut aussi souligner sa résolution d'examiner chaque dépense et chaque investissement en fonction de nos besoins réels et de nos moyens de financement.

Avant de conclure, permettez-moi de remercier notre Service financier, son chef et les membres de son équipe de la parfaite présentation du budget et des explications franches et détaillées qui nous ont été fournies.

M. AUGSBURGER : Le groupe Radical est inquiet des prévisions et estimations financières qui paraissent générales pour l'ensemble des communes, le chômage étant en forte augmentation dans notre canton.

Chacun le sait, la situation économique ne s'améliore pas, et nous souhaitons que les Conseillers municipaux soient attentifs durant toute cette législature sur les investissements qui leur seront présentés et que l'on fasse les économies nécessaires quand cela est possible, sans alourdir systématiquement les factures de « Divers et imprévus » qui seront à chaque fois dépensées, puisque votées.

Une nouvelle rigueur doit être mise en place pour les années à venir, et nous comptons sur les nouveaux élus pour rester vigilants quant à l'évolution de la situation économique.

Notre groupe votera ce budget 2004 sans enthousiasme, en donnant un grand coup de chapeau au Service financier de notre commune, qui a, une nouvelle fois, accompli un travail irréprochable !

Mme JELK-PEILA : Comme les précédents, le budget 2004 se veut prudent quant au montant des rentrées fiscales envisagées et ce, de par le manque de données actualisées.

### Séance ordinaire du 20 novembre 2003

Aussi bien que la présentation des perspectives financières de la Ville de Lancy, telles que présentées, paraissent à moyen terme, bien peu réjouissantes, le groupe Alliance de Gauche de Lancy tient à saluer et à encourager la volonté du Conseil administratif de continuer à travailler selon les axes définis précédemment.

D'une part, honorer des votes d'intention de longue date, qui concernent les investissements d'infrastructures essentielles pour une ville de l'importance de celle de Lancy, tels l'Escargot, salle communale, revalorisation de l'espace Marignac, achèvement du complexe scolaire de Petit-Lancy, politique de la petite enfance et de développement de nouveaux quartiers, sans oublier l'entretien beaucoup trop longtemps différé des bâtiments publics, en particulier nos écoles qui montrent des signes de fatigue alarmants et qu'on ne peut remettre indéfiniment. D'autre part, volonté de soutenir les projets et associations qu'ils soient culturels, sportifs environnementaux ou surtout tournés vers les plus faibles.

C'est dans cette optique, sans vouloir occulter les difficultés à venir, que le groupe Alliance de Gauche acceptera ce budget 2004, et oeuvrera pour contribuer à conserver à notre Ville de Lancy son ouverture et son dynamisme.

M. PASQUIER : Villiers de L'Isle-Adam introduit son conte cruel traitant du sentimentalisme en affirmant : « Je m'estime peu quand je m'examine, je m'estime beaucoup quand je me compare ». Malheureusement, Lancy souffre de la comparaison avec les autres communes. A la 95<sup>ème</sup> place du classement des villes suisses de l'Agefi, Lancy est épinglée à cause de sa situation financière et de son endettement. Onex est mieux classée !

En effet, bien que le budget 2004 soit excédentaire, les tendances sur le moyen terme démontrent un endettement croissant et un gonflement des tâches de l'Etat, dans une période conjoncturelle difficile.

Jugez-en plutôt :

Evolution des charges totales :

- Comptes 1999 : Fr. 55 millions  
Budget 2004 : Fr. 80 millions, soit une augmentation de près de 30 % en 5 ans
- Evolution de l'endettement :  
Fr. 117 millions en 1999, Fr. 198 millions projetés en 2008, soit une augmentation de plus de 60 % !
- Evolution des intérêts de la dette :  
Fr. 5 millions en 1999, Fr. 9 millions projetés en 2008, soit une augmentation de 80 % !

Nous dépenserons en 2004, Fr. 15'000.-- par jour pour payer les intérêts de la dette ! Et ce montant, déjà faramineux, va atteindre Fr. 25'000.-- en 2008, uniquement pour les intérêts de notre dette !

Vous me répondrez que l'accroissement de la dette est dû principalement aux investissements. Un indicateur classique d'appréciation de la situation financière est justement celui de l'autofinancement de l'investissement. Or, la diminution du degré d'autofinancement du patrimoine administratif, de 182 % en 2000 à 38 % en 2004, laisse plus que songeur.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

Que penser aussi, à la lecture en dernières pages du budget, de cette phrase « il faudrait une progression fiscale de plus de 15 % entre 2004 et 2006 pour couvrir le déficit ». 15 % ! alors que la progression escomptée entre 2002 et 2004 est de 0.22 % ! Attendre des recettes fiscales miraculeuses ne sert à rien, la solution responsable est tout simplement de freiner les dépenses.

Bien sûr, il y a toujours de bonnes raisons pour justifier des investissements, il y a aussi toujours de bonnes raisons pour gonfler le budget de fonctionnement. Prenez l'exemple des charges de personnel. 30 % d'augmentation entre 1999 et 2004 : nouveaux postes « indispensables » en plus des 170 actuels ! Augmentations statutaires, indexation de vie chère, augmentation des 13èmes salaires, autres indemnités pour travail difficile, augmentation des cotisations pour les caisses de pension, augmentation des aides pour les assurances maladie, etc., le contribuable appréciera.

Sur cette trajectoire, nous devons bientôt faire appel à l'emprunt pour couvrir aussi les frais de fonctionnement de la Ville de Lancy !

Avant de clore ce tableau plutôt sombre, j'aimerais vous interpellé sur deux questions :

- Que va-t-il se passer si les taux d'intérêt prennent l'ascenseur ?
- Quelles seront les incidences de la mise en oeuvre du paquet fiscal et de la nouvelle péréquation financière sur la situation financière de la commune ?

Dans le compte rendu de l'Administration municipale 2002, le Conseiller administratif délégué aux finances écrivait ceci : « Aujourd'hui nous arrivons au stade où la question d'une baisse des centimes additionnels peut se poser. Nous nous proposons d'étudier cette question dans le cadre du budget 2004 ». Mais cette démarche devra être accompagnée d'une étude approfondie des impacts collatéraux sur les subventions, le fonds d'équipement communal et la péréquation intercommunale d'une telle baisse induit. »

S'agissait-il de vaine promesse électorale ?

Guillaume d'Orange disait, je cite : « Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va ».

Aujourd'hui, l'endettement total des collectivités publiques suisses atteint Fr. 220 milliards. Cette situation est intenable à long terme. Des finances publiques saines et un système fiscal attrayant sont des atouts importants pour notre commune. Il convient donc maintenant de trouver le bon équilibre entre dépenses et recettes et de freiner cette croissance exponentielle des tâches publiques et de l'endettement.

Une reprise conjoncturelle n'est possible que par une baisse de la fiscalité pour les entreprises et les lancéennes et lancéens. Je vous incite à garder ceci en mémoire.

Pour ma part, mon vote d'abstention pour le budget 2004 avec les perspectives jusqu'en 2008 équivaut à un « carton jaune » en guise de mise en garde ou d'avertissement !

M. LANCE : J'aimerais dire que j'ai pris note de vos différentes remarques au sujet de ce budget 2004, de vos remarques pertinentes en regard de l'avenir, c'est vrai que

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

nous partageons votre inquiétude par rapport à l'évolution budgétaire des prochaines années.

J'aimerais quand même préciser quant à la présentation, l'excellente simulation de M. Kaeser sur la projection budgétaire de ces prochaines années, évidemment que cette simulation prend en compte les investissements totaux qui sont mentionnés dans ce budget 2004, c'est-à-dire pratiquement plus de Fr. 40 millions.

Maintenant, c'est à vous, Mesdames et Messieurs, de considérer ces investissements les uns après les autres, et de prendre vos décisions en tout état de cause. C'est clair que par rapport aux estimations des recettes fiscales, nous pouvons difficilement juger de l'avenir budgétaire. Je crois qu'il faut aussi être confiant, être confiant par rapport à la qualité de nos contribuables, à la qualité de nos entreprises qui se sont installées et qui s'installent encore sur la commune de Lancy.

**L'arrêté 6) est accepté par 26 oui – 5 abstentions. (Voir Annexe).**

M. LANCE : J'aimerais vous remercier, au nom de mes deux collègues, de ce vote positif pour ce budget 2004. C'est un vote de confiance en regard de la politique globale du Conseil administratif. Encore une fois, puisqu'il est là ce soir, j'aimerais particulièrement remercier M. Kaeser, chef du Service financier pour son travail ainsi que tous les collaborateurs de la mairie, et en particulier, tous les chefs de service pour leur contribution à l'élaboration de ce budget.

**b) Divers**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Qu'en est-il de la question de l'affichage publicitaire dans les abris-bus. Ne pourrait-il contribuer à l'entretien de ceux-ci ? Proposition est faite d'inviter le responsable de l'affichage communal lors de la prochaine commission de l'administration.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 22 octobre 2003 -  
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA****Chemin des Pâquerettes 3-5 – Demande d'octroi d'une servitude de vue destinée à un projet de rénovation des constructions existantes**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet - (Clichés) : Il s'agit d'une propriété nouvellement acquise par MM. Burtin et Graham. Cette propriété se compose d'un bâtiment qui est le rural, d'un pavillon en bordure de chemin qui masque partiellement le rural, d'une maison mitoyenne dite bourgeoise et d'un triangle de terrain entouré d'un mur jusqu'à dévolu au jardinage.

Ce triangle est bordé par les chemins des Pâquerettes, Médián et de la Station. Le parc Cérésolé, constitue la limite arrière de la propriété où se situent les bâtiments.

### Séance ordinaire du 20 novembre 2003

Le projet a pour but de réaliser 4 appartements de 160 m<sup>2</sup> environ dans le rural, avec 4 entrées distinctes, pour ce faire, le pavillon serait détruit. Ces appartements seront vendus entre Fr. 600'000.-- et Fr. 800'000.--. Les promoteurs ont obtenu un accord de principe de la commission des sites, sous réserve de l'accord de la commune. La demande d'octroi d'une servitude concerne le percement de fenêtres dans la façade du bâtiment côté Cérésolle.

La servitude rendrait impossible toute construction sur la parcelle concernée. Celle-ci est un parc sur lequel la commune n'a pas l'intention de construire. Les arbres resteraient en l'état et ne subiraient aucun dommage.

La cour pavée serait conservée dans la mesure du possible et le triangle permettrait d'installer les 6 places de stationnement nécessaires aux appartements. Demande est faite que ce parcage soit agrémenté de verdure, puisque prenant la place d'un potager, et ne supprime pas de places pour le voisinage.

Le projet d'octroi d'une servitude est accepté à l'unanimité, sous réserve d'une contribution correspondant à la valeur de la zone d'attribution du terrain et du règlement par le demandeur des frais de notaire et de géomètre.

M. VOLERY : Le groupe Socialiste se prononcera positivement sur cette demande de servitude, surtout qu'elle ne sera pas inintéressante du point de vue financier.

***L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

### **8. COMMISSION E L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION – Séance du 29 septembre 2003 – Rapporteur : M. Fabrice BADET**

#### **Répartition des présidences et vice-présidences des locaux de vote en 2004**

=====

M. BADET présente le sujet : M. Lance, notre Conseiller administratif en charge de ce dicastère, nous annonce que pour l'année 2004, quatre votations populaires sont prévues, à savoir : les 8 février, 16 mai, 26 septembre et 28 novembre. Les répartitions des présidences et des vice-présidences nous sont présentées, le tout calculé sur les derniers suffrages des élections.

<i>Partis</i>	<i>Présidence</i>	<i>Vice-présidence</i>
PDC	3	3
Socialistes	3	4
AdG	1	1
Libéraux	1	2
Verts	2	1
Radicaux	2	1

Le service des votations souhaite, dans la mesure du possible, que les présidents et vice-présidents assurent leur tâche durant toute l'année, des votations supplémentaires peuvent s'ajouter à ce programme.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

La commission accepte la répartition proposée.

Vous avez reçu en annexe la répartition nominative pour ces élections, objet pour lequel nous allons voter, vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, de ne pas vous narrer tous ces noms.

**Vote accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).**

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séances des 17 septembre et 22 octobre 2003 -  
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

---

**a) Plan localisé de quartier de Lancy-Square – Projet de constitution  
d'une coopérative de logements**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet – (Cliché) : Un plan localisé de quartier vieux de 12 ans existe à cet endroit. Un récent projet d'hôtel, qui protégerait les deux immeubles d'habitation prévus, pourrait le réactualiser. Un des deux immeubles serait une coopérative d'habitation, alors que l'autre pratiquerait des loyers libres. Le précédent Conseil administratif avait octroyé ses droits à bâtir et le Conseil administratif remis la conduite du projet de coopérative à M. Lavizzari. La Commune devra lui donner des droits de superficie, lesquels droits ont une durée de 99 ans.

En l'état actuel de la disponibilité des terrains, seul le projet de coopérative, dont la finalité est à but social, pourrait démarrer. Le promoteur refuse d'entrer en matière sur une démarche avec participation du Conseil municipal, style Clos des Semailles.

La commune percevrait une rente en l'échange du droit de superficie, mais n'aurait aucun contrôle sur le développement de la coopérative.

Quel type de coopérative voulons-nous ? C'est là une décision politique importante qu'il s'agira de bien peser. Pour l'attribution des logements, il est cependant précisé que le Conseil administratif donnera ses priorités.

M. Lavizzari sera invité à présenter son projet lors de la commission du 22 octobre.

*Commission de l'aménagement du 22 octobre 2003* - Le Président rappelle les enjeux de la discussion :

- Mise en place d'une coopérative d'habitation à but social, soit communale, soit privée qui doit offrir des logements à des familles, prioritairement à des Lancéens. Une coopérative de type HLM était initialement prévue, l'Etat choisit et impose 20 % des locataires mais actuellement, une solution HM (habitations mixtes) paraît une meilleure option. Lors de son audition, à cette question, M. Lavizzari déclarera que le système HM, plus souple, peut parfaitement être obtenu et retenu pour la coopérative et que la demande peut en être faite.
- Le Président distribue ensuite, au nom de son groupe, un tableau comparatif coopérative communale ou privée. Dans la première option, la commune gère la totalité du projet et en assume les risques. Dans la seconde, les risques sont

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

assumés par le groupe d'investisseurs privés, la commune n'a plus de pouvoir décisionnel au sein du comité de coopérative. Quelques représentants des autorités communales pourraient être désignés pour suivre l'évolution des travaux et en contrôler les coûts. Mais, c'est surtout la mise en location qui devrait faire l'objet d'une discussion précise.

- Dans le courrier d'invitation du Conseiller administratif délégué à M. Lavizzari pour cette séance, dont il est donné lecture, la commune ne remet pas en cause l'attribution du mandat mais souhaite être observateur du développement du projet en formulant plusieurs demandes :
  - Convivialité de l'architecture favorisant les rapports sereins entre habitants
  - Attribution du label « minergie ».

*Audition de M. Lavizzari* - M. Lavizzari rappelle sa collaboration avec la ville de Lancy : projet de Tivoli notamment pour lequel une somme de Fr. 1 million devrait encore revenir à la ville de Lancy. La commune a cédé ses droits à bâtir en échange de l'assurance que seraient construits des logements sociaux. Des démarches entreprises auprès du Département de l'aménagement, équipement et logement ont permis d'obtenir une répartition de 50 % de loyers subventionnés, 50 % de loyers libres en lieu et place des 2/3 – 1 1/3 exigés normalement, et cela en reconnaissance du taux d'effort important consenti par la ville de Lancy. Le projet social est maintenant d'actualité; la seconde phase du projet est réservée par le refus actuel de vente de la parcelle de la famille Favez qui se trouve située au milieu du projet. Un démarrage du projet pourrait avoir un effet incitatif sur les propriétaires avoisinants.

La priorité sera donnée aux Lancéens dans un premier temps, avant de s'ouvrir à une population élargie, comme cela a été le cas à Tivoli. La différence entre HLM et coopérative réside essentiellement que dans le fait que dans cette dernière, la coopérative, la maîtrise du foncier reste à la commune.

Sur la question d'une coopérative sociale, M. Lavizzari a déjà réalisé de nombreuses opérations de ce type et est proche de groupes financiers qui seraient prêts à financer un tel projet, quand bien même le financement est plus difficile à trouver actuellement. Ces groupes, tel Logisuisse, cependant ne travaillent que sur des projets qu'ils maîtrisent à 100 %.

Les buts et les vœux de la commune seront respectés, sachant qu'ils pourraient, selon M. Lavizzari, entraîner des surcoûts. Un mandat précis et limité devrait être donné à M. Holdener en raison de ses compétences et des investissements déjà consentis. La valeur optimale du terrain a été négociée avec l'Office cantonal du logement. Il s'agit de 3'611 m<sup>2</sup> cédés à Fr. 542.-- le m<sup>2</sup>. La valeur absolue de l'opération est de Fr. 11 millions, selon les chiffres d'août 2003.

En ce qui concerne la réalisation :

- Il y a actuellement accord de principe avec l'Office cantonal du logement sur la structure de l'opération
- Un avant projet existe : il faut définir les besoins prépondérants de la commune
- Déposer la demande en autorisation afin de la «tester» connaître les oppositions potentielles
- Les appartements pourraient avoir entre 3 et 6 pièces, il faut déterminer quelle proportion de chaque type d'appartement ?
- Il faut définir le contrat concernant la durée, l'amortissement et le retour à la commune

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

- Expliquer aux futurs coopérateurs comment fonctionne une coopérative.
- Dans le meilleur des cas, l'opération pourrait démarrer à l'automne 2004.

Restent à résoudre les questions de parcage et d'accès. Le financement et les fonds sont là, l'Etat est encourageant et M. Lavizzari se dit prêt à agir. La balle est maintenant entre les mains de la commune.

Après discussion, la commission décide à l'unanimité :

- d'avancer ce projet et de mandater le Conseil administratif en ce sens
- de passer de l'option HLM à l'option HM.

Le Conseil municipal décidera, ce soir 20 novembre, de l'octroi d'un droit de superficie à M. Lavizzari.

M. LORENZINI : C'est une information ce soir, il y aura un vote le moment venu.

M. FAVRE : Demande le débat.

M. LORENZINI : Le débat est accepté à la majorité évidente.

M. FAVRE : Je félicite Mme Jelk-Peila pour son rapport très complet. J'ai une petite remarque : ils ont déposé une demande en autorisation de construire. Je pense qu'il était important de le dire.

**b) Divers**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué annonce que la commune va initier un plan localisé de quartier pour le secteur Semailles / Curé-Baud dans le sens du contre-projet à l'initiative de l'ALU. Un bulletin de l'Office fédéral du développement territorial qui traite des zones urbaines est présenté aux commissaires.

En ce qui concerne le statut de « Cité de l'énergie » pour lequel Lancy s'est inscrite, M. Côte répond que des réunions ont eu lieu et sont inscrites d'ici la fin de l'année pour un « check-up ». Les prochaines réunions devraient permettre d'établir les objectifs à atteindre pour obtenir ce statut.

Un commissaire demande que, à l'instar de ce qui s'est fait aux Evaux, des jeunes soient associés à l'installation de capteurs solaires par la commune lorsque les conditions s'y prêtent, et ce, à des fins pédagogiques.

Un autre commissaire demande que soit agendée une discussion de la commission autour du projet modifié de l'extension de la ligne du tram.

**10. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 23 octobre 2003 -  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

---

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003****a) Election de la Présidente**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Présentée par sa collègue du groupe Démocrate-chrétien, Mme Dilonardo a été élue par acclamations à la présidence de cette commission.

Quant à la vice-présidence, vu le manque d'information et pour respecter le protocole, la décision sera remise à la prochaine séance.

**b) Point sur la situation du Stade de Genève**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Il était utile de parler de ce sujet afin de répondre à un maximum de questions et pour avoir une autre voix que celle de notre Conseiller administratif délégué. Nos invités sont présentés. Il s'agit de :

M. Schipperijn, membre représentant l'Etat à la Fondation du Stade, M. Roux qui travaille pour la société ATON Développements et qui est mandataire de la Fondation du Stade depuis le début.

Notre Conseiller administratif délégué a présenté le sujet. Il sera développé comme suit : coût du stade, financement du projet et aspects liés à l'exploitation.

La réalisation de ce complexe a donné une impulsion au réaménagement de ce secteur et il en résultera une plus-value indéniable dans un lieu qui n'était qu'une friche industrielle. Dans le passé, les CFF n'ont jamais donné d'informations claires sur les transports effectués sur ce site. Il en a résulté une réflexion sur les risques liés à l'activité ferroviaire sur ce site.

Le stade est un sujet porteur. Après Bâle, Genève est le deuxième projet de ce type en Suisse et la ville de Zürich rencontre de nombreux problèmes sur son projet de stade qui est en cours de réalisation.

Quelques rappels concernant les coûts de réalisation du stade :

- Le projet initial était chiffré à Fr. 73 millions (TVA comprise)
- La Fondation est une fondation de droit privé qui comprend la Fondation Hippomène, le Crédit Suisse et le groupe Jelmoli avec des partenaires publics (Etat de Genève, Ville de Genève et Ville de Lancy)
- La Fondation Hippomène s'est retirée en mai, considérant sa mission accomplie et se consacrant au réaménagement de l'ancien stade des Charmilles et la Ville de Genève n'est plus représentée.

Pour que l'exploitation du stade soit optimale, il reste à terminer les travaux de climatisation et d'éclairage de «l'Event Center» et de son espace panoramique. Il s'agit d'un centre de conférences qui pourra accueillir 200 à 900 personnes. La cuisine du centre doit être également terminée. Le nombre de buvettes doit augmenter dans l'optique de l'EURO 2008. Si des moyens financiers sont dégagés, le bandeau de la coursive grand public sera fermé.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003***Financement du projet :*

Un rapport intermédiaire en mai dernier annonçait qu'il manquait Fr. 11 millions. Il s'agit d'un déficit de trésorerie sur des travaux réalisés, dont les factures sont en souffrance. Les partenaires sollicités, pour combler le manque, ont répondu négativement, et le groupe Jelmoli est prêt à reconsidérer la capitalisation de sa rente.

Des travaux de sécurité ont été demandés après le démarrage du projet qui ont engendré un coût d'environ Fr. 4.5 millions. Il reste encore des surfaces à bâtir qui pourraient être réaffectées au centre commercial. L'Etat de Genève a rallongé Fr. 4 millions et il manque encore Fr. 7 millions.

La revalorisation du périmètre a été abordée et une procédure a démarré en partenariat avec la Société de revalorisation de la Praille (Sovalp). Ce projet sera présenté au Conseil administratif de Lancy dans le but d'intégrer la commune.

*Exploitation du stade :*

Il était prévu à l'origine que Canal+ exploite le stade. Son retrait a entraîné un changement de stratégie, car la Fondation du Stade n'a pas pour vocation d'exploiter cette installation. Le Servette F.C. n'a pas, actuellement, la capacité de gérer un stade mais paie son utilisation. Un second partenaire est l'ASF pour certains événements liés au football. Un autre partenariat pourra se faire par l'organisation de manifestations diverses (bals, lotos). Il faut préciser que l'espace panoramique est réservé jusqu'à la fin de l'année.

Les autres partenaires sont énumérés : La Tribune de Genève, et les SIG pour avoir une tribune à leur nom, Léman Bleu et Radio Lac pour les médias, le Crédit Suisse et d'autres encore pour la sécurité, le service traiteur, la régie et l'écran géant ainsi que l'entretien de la pelouse. Je vous fais grâce des noms.

Jusqu'à la reprise de l'exploitation par un opérateur, les perspectives prévoient l'organisation d'un concert par année au mois de juin, deux à trois matchs internationaux et une vingtaine de matchs du Servette F.C. Pour équilibrer ses comptes, la société devra également ajouter les activités privées dans les espaces intérieurs.

Nos invités et notre Conseiller administratif délégué ont répondu aux différentes questions des commissaires qui peuvent se résumer comme suit :

- Le budget 2004 sera équilibré et la Fondation n'a pas pour vocation d'exploiter le stade. La Fondation cherche un repreneur qui devra présenter des garanties et ne se jettera pas sur n'importe qui.
- L'entreprise mandatée pour l'installation de la pelouse et mise en cause en ce qui concerne la qualité a pris les problèmes en main à la suite d'une lettre de mise en demeure.
- Concernant les problèmes de sonorisation et d'acoustique, une expertise avait étudié les problèmes externes. Entre le premier et le deuxième concert, il y a eu une amélioration mais l'organisateur n'a pas utilisé l'infrastructure du stade mais celle du chanteur.
- Le manque de trésorerie ne prêtertera pas les PME. Il n'y a qu'un seul partenaire et les commandes directes ont été payées.
- La Ville de Genève devrait assumer son statut de partenaire malgré le retrait de son représentant.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

- Les CFF avaient prévu de participer au coût de l'installation des canons à eau, mais à la suite de la diminution du nombre de convois dans le périmètre, ils ont reconsidéré leur position et ces installations se sont avérées superflues.
- Concernant les nombreuses critiques de la Tribune de Genève, il faut préciser que le sujet intéresse, fait vendre et a remplacé les problèmes financiers d'expo 02. Par contre, le contrat de partenariat n'a pas été signé avec la rédaction de ce quotidien.
- Lancy ne sera pas sollicité pour les Fr. 7 millions qui restent à trouver, ayant été d'accord pour un second tour sans qu'il n'y ait un troisième.
- Rien n'a été prévu pour la mise à disposition du stade en faveur de la Ville de Lancy.

**c) Point sur la salle omnisports du collège du Rolliet à Plan-les-Ouates**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Un rappel est fait aux commissaires au sujet du déclassement d'une parcelle dans le site du Rolliet, sur la commune de Plan-les-Ouates. L'Etat de Genève envisage de construire une école post-obligatoire qui comprendra 3 salles de gymnastique. Il a demandé si les deux communes Lancy et Plan-les-Ouates souhaitaient l'ajout d'une salle supplémentaire, aux frais des communes. Réponse négative de la part des deux communes.

Rappelons qu'à Lancy, une salle de gymnastique sera démolie avec l'arrivée du tram.

Le souhait est de pouvoir bénéficier de ces installations en dehors des heures scolaires. En partenariat avec la commune de Plan-les-Ouates, Lancy a demandé une adaptation de ces salles pour une utilisation non scolaire. Les surcoûts entraînés seraient à la charge des deux communes et pourraient être de l'ordre de 10 à 20 % de la somme totale. Aucun chiffre n'a pu être donné, car le projet en est toujours au stade de concours.

La commune de Plan-les-Ouates a déclaré qu'elle participerait au projet même sans l'apport de notre commune. Il s'agit maintenant de demander, en échange d'une participation, des adaptations et une priorité pour l'utilisation des salles le soir.

**d) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Il a été alloué une subvention de Fr. 95'000.-- à la Société de gymnastique de Lancy pour le renouvellement de son matériel.

Il n'y a pas de mauvaise surprise financière sur le projet de la salle omnisports, l'enveloppe budgétaire étant respectée.

**11. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 5 novembre 2003 -  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003****a) Election du Vice-président**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M.Perez-Iriarte est élu vice-président à l'unanimité.

**b) Le Maillon manquant – Point de la situation**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi rappelle que le groupe radical avait proposé de créer un réseau local dans le domaine social. Ce travail avait débuté sous l'ancienne législature.

M. Demierre, responsable du service social, nous présente un point de la situation. Il rappelle que la commission lui avait confié la mission de solliciter les différents partenaires sociaux, ce qui a été fait. Les inspecteurs des écoles de Lancy se sont déclarés intéressés par ce projet. Ils ont accepté d'utiliser leur « crédit inspecteur » afin de pouvoir organiser les séances à des heures compatibles pour tous. Le seul bémol provient du Service de la Protection de la Jeunesse qui est un peu réservé quant à sa participation systématique, en raison de l'aspect de confidentialité.

M. Demierre a également été invité à une séance du réseau de Meyrin et de celui de Carouge. Il termine en ajoutant que la première véritable séance aura lieu après les fêtes.

Un commissaire rappelle que le rôle du politique était d'initier le projet, et d'être tenu informé de l'évolution du projet, ce qui est le cas aujourd'hui.

Un autre commissaire revient sur le problème de la confidentialité. M. Demierre répond que le but du réseau est d'optimiser ce qui existe, et il veillera à ce que l'anonymat soit respecté. Il n'y aura donc pas de procès-verbal en circulation.

Une commissaire a de la peine à comprendre le fonctionnement et le rôle de ce réseau. Elle demande s'il travaillera sur la coordination ou mettra en œuvre des interactions. Il lui est répondu les deux.

Une commissaire rappelle l'existence de conseils de classe, alors qu'une autre rappelle ceux des terrains d'aventures. Ces derniers ont aussi été contactés.

Un commissaire évoque le cas d'une affaire d'infanticide en France, et se demande s'il existe d'autres sources que l'école afin d'éviter ce genre de maltraitance. M. Demierre répond qu'il s'agit d'un problème de citoyenneté et que la loi exige de dénoncer de tels abus. Il ne croit pas que le réseau soit destiné à ce genre d'intervention et précise que l'école est un lieu d'observation pour de nombreux professionnels.

Le Président remercie M. Demierre pour son exposé et son enthousiasme.

**c) Présentation par Mme Boussina-Mercille de son voyage au Burkina-Faso et au Mali**

=====

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi rappelle que Lancy suit la loi en attribuant 0.7 % de son budget à l'aide au développement. La FGC étant un partenaire important, c'est la raison pour laquelle nous l'avons auditionnée.

Le Président accueille alors Mme Boussina qui nous diffuse un film sur son voyage. A l'issue de la projection, un commissaire demande si son voyage a été payé par la Commune.

M. Baertschi répond que la commune s'est contentée de l'aider dans son voyage.

Un commissaire souhaite connaître le montant de l'aide accordé par la commune et s'il s'agit d'une aide ponctuelle. Il lui est répondu que Lancy a versé Fr. 4'000.--, le canton Fr. 20'000.-- et la Ville de Genève Fr. 10'000.-- ; le solde de cette aide permettra la mise en place d'un projet similaire au Mali.

Une commissaire souhaite savoir si les différents partenaires s'entendent bien, Mme Boussina répond qu'il n'y a pas de problème.

Un commissaire s'étonne cependant que la commune s'investisse dans un projet privé. M. Baerstchi répond que la participation de deux entités publiques, comme le canton et la ville, sont une garantie pour la commune ; il rappelle la volonté de participer à l'aide au développement de celle-ci.

Un commissaire complète en parlant du commerce équitable qui participe à la même problématique, et que cette dernière devrait aussi être étudiée par la commune.

M. Demierre rappelle enfin que le panier garni de cette année pour les personnes de 90 ans et plus comprendra des produits de karité.

**d) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi distribue la brochure de l'ATE concernant le projet Pédibus. Il nous informe également que, suite à la demande de M. Bergholz, nous irons visiter les locaux autogérés dans le cadre de la commission.

Une commissaire, suite à la proposition du Président, remarque qu'il ne faut pas écourter à tout prix les débats pour finir à 20.00 heures. En effet, notre commission a repris les écoles et la Petite enfance. Elle rajoute qu'elle ne peut concevoir l'annulation de séance au vu de l'importance des sujets abordés. Elle regrette également ne pas avoir reçu le rapport de Mme Jeanrenaud.

Le Président prend acte des remarques.

Une commissaire évoque la problématique du Chalet au Petit-Lancy. M. Baertschi répond que cette problématique est partagée par le Conseil administratif.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003****12. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 6 novembre 2003 –  
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD**

---

**a) Visite des locaux, présentation des véhicules avec démonstration**  
=====

M. BOSSHARD présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué à l'environnement indique que cette séance est consacrée à la présentation des cadres et du matériel. Il rappelle que, dans le budget des investissements 2004, plusieurs postes concernent ce service.

M. Jean-Paul Deschenaux, chef de service, prend la parole et nous énumère les véhicules présentés à savoir : 2 balayeuses, 2 camionnettes, 2 arroseuses, 2 camions, dont l'un est équipé d'une benne, ce qui permet, par exemple, de livrer des bancs et des tables préalablement préparés.

Il indique que l'une des balayeuses est à changer, elle a environ 4000 heures d'utilisation. Il faut savoir qu'une balayeuse parcourt 50'000 km par an. Il nous communique ensuite que l'une des arroseuses ne correspond plus aux normes de sécurité et qu'il y a aussi lieu de la changer. Finalement, l'un des deux camions est vieux de 22 ans, et ne correspond plus aux normes en vigueur. Il est fortement taxé par la redevance maximum poids lourds. Le coût de ces investissements est pour une arroseuse : Fr. 170'000.--, une balayeuse : Fr. 180'000.--, un camion : Fr. 450'000.--.

Un commissaire demande quelle quantité de sel est utilisée par hiver. Il lui est répondu que l'année dernière, 33 tonnes de sel ont été utilisées. M. le Conseiller administratif délégué nous informe, pour terminer, que le dépôt a une quinzaine d'années et qu'en l'état il est très bien utilisé.

M. Deschenaux nous indique, qu'à part le dépôt principal du Petit-Lancy, il existe trois autres locaux qui sont utilisés : un au cimetière, un autre au Grand-Lancy et un troisième au parc Chuit. L'effectif total des employés est de 63 personnes en 2003. Il ajoute que quatre nouveaux postes de travail sont prévus au budget 2004

**b) Présentation du Service des parcs, promenades et maintenance,  
de son effectif et de ses activités**  
=====

M. BOSSHARD présente le sujet : M. Von Arx évoque la section des parcs et promenades qui a un effectif de 27 personnes, dont 20 jardiniers et 7 aides répartis en 2 équipes.

Il rappelle que la commune compte 19 parcs, 8 écoles, 5 complexes sportifs, un patrimoine immobilier important, des crèches, des garderies, des terrains d'aventures, des aménagements routiers, dont il faut assurer l'entretien.

En outre, l'équipe s'occupe de 192 jarres, produit 50'000 plantes par an, elle s'occupe également du parc de la mairie, des giratoires, des plantes de bureaux et de la décoration de Noël.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

Puis, M. Guerrero nous informe qu'il s'occupe du budget de fonctionnement de la planification des travaux et de la viabilité hivernale. Sa section comporte 23 collaborateurs qui s'occupent principalement de la maçonnerie, des déménagements, des déplacements, des manifestations et également de la propreté des rues.

Il rappelle que la commune à 38 km de routes, 31 km de trottoirs, 10 km de promenades et 33'000 m<sup>2</sup> de préaux. Il mentionne encore l'existence de 563 poubelles. Il évoque enfin le personnel détaché qui s'occupe du marquage des routes.

Un commissaire demande si une convention existe entre les communes. Il lui est répondu que c'est le cas avec le canton et que la gestion de ce type de travail relève plutôt du bon sens.

M. Grand, qui est « Monsieur Récup » de la commune, enchaîne en rappelant que le but de la commune, est de parvenir à 40 % de récupération des déchets. Son service doit maintenir la propreté des déchetteries, la vidange des bennes, l'amélioration des points de récupération, l'établissement des nouveaux endroits à cet effet, et sensibiliser les gens lors des manifestations.

**c) Divers**

=====

M. BOSSHARD présente le sujet : Un commissaire déclare avoir été responsable de la logistique d'une manifestation et ajoute qu'il est très difficile de surveiller les bénévoles et de les motiver pour faire le geste juste.

**13. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 10 novembre 2003 -  
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

---

**a) Commentaires sur la visite de la salle de spectacles du Forum de Meyrin**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Lance remercie la Compagnie Alias ainsi que M. Aebersold, qui ont reçu la commission et lui ont expliqué le fonctionnement du théâtre. La délégation a visité les lieux et a pu assister à une représentation.

Un commissaire a pris quelques notes de synthèse. Le Forum accueille 30 spectacles par saison avec près de 50 représentations soit 35'000 entrées.

L'occupation représente :

- un tiers de spectacles
- un tiers de location à des sociétés locales
- un tiers de locations à des entreprises.

Le budget de cette année est de Fr. 1,7 million pour les charges et de Fr. 1 million pour les recettes.

Le Forum compte actuellement 300 abonnés :

- 25 % sont meyrinois
- 10 à 15 % viennent des communes frontalières

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

- 40 % proviennent de la Ville de Genève.

La commune de Meyrin a construit le Forum seule au début des années 1990. La commune prend en charge :

- les salaires du personnel composé de : 3 techniciens, 2 concierges et 3 employés administratifs, ce qui représentent Fr. 300'000.--
- La commune consacre Fr. 4 millions par année dont Fr. 1,5 million pour les amortissements.

En résumé, le Forum de Meyrin est difficilement comparable au projet lié à la Maison de la Danse, même si des parallèles peuvent être faits. Pour le projet meyrinois, les affectations ont été définies après la construction ! Lancy et l'ADC travaillent sur un projet qui se précise et se définit avant la construction afin que l'outil soit performant et ne comporte pas trop de dysfonctionnements.

**b) Point de la situation sur la Maison de la Danse**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Lance rappelle l'historique du projet. M. de Planta a gagné le concours pour un centre socioculturel à Lancy en 1987. Ce projet a été freiné par deux référendums portant sur le financement et la construction du parking. Le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de Fr. 531'000.-- pour lancer le centre socioculturel ainsi que le principe d'implantation de la Maison de la Danse dans ce projet. Le projet a ensuite connu un ralentissement avec le changement de législature; et le contexte économique est actuellement plus difficile.

**Financement**

Ce projet ne doit pas être un projet uniquement lancé mais intercommunal, genevois et même régional. D'autres communes doivent participer au financement.

Le fonds d'équipement intercommunal a aussi été évoqué pour une participation au niveau du crédit de construction.

Une rencontre entre M. Kaeser, chef du Service financier de Lancy, Mme Mamie, M. Ratze, Mme Simon-Vermot, administratrice de l'ADC et Mme Pralong, présidente et avec M. Lance, a permis de présenter une deuxième proposition de budget de fonctionnement qui sera étudié avant la fin de l'année par les partenaires financiers que sont :

- M. Mugny pour la Ville de Genève
- M. Beer pour l'Etat
- le Conseil administratif de Lancy.

D'autres rencontres ont aussi eu lieu avec tous les intervenants, et plus particulièrement concernant la Maison de la Danse avec l'ingénieur scénographe de la société Pont Volant. La Maison de la Danse est le premier utilisateur en surface et en vie. Son fonctionnement sera autonome. En chiffres, les coûts de construction représentent Fr. 10,5 millions. Envisager la notion d'un loyer pour la mise à disposition de cet espace.

**Autres problématiques :**

1. Le parking représente un coût de 14 millions. La Fondation des parkings devait les prendre en charge. A ce sujet, le Conseil administratif écrira à M. Cramer,

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

président du Conseil de la Fondation des Parkings, avec copie à MM. Beer et Mugny, pour lui exposer le problème.

2. Une salle de fêtes de 700 places est-elle envisageable sans parking ? Il faut trouver des solutions. Toute piste est à étudier.
3. Les aménagements extérieurs dont le projet est estimé à 4 millions.

M. Lance propose d'attendre la proposition du Conseil administratif pour lancer le groupe de pilotage du projet composé des trois Conseillers administratifs, des présidents des commissions, de l'architecte et des représentants de l'ADC. Le principe de constitution de ce groupe de pilotage, a été voté par le Conseil municipal.

Pour sortir de l'impasse, c'est au politique d'établir les contacts nécessaires pour faire avancer le projet. En attendant l'Escargot, l'ADC prévoit de s'installer provisoirement à la salle communale des Eaux-Vives qui pourrait être équipée dès mars 2004. Ce projet dépend d'un subventionnement de la Loterie romande. L'outil en question serait plus petit que la Maison de la Danse, mais constituerait un laboratoire expérimental pour le projet de Lancy, notamment pour l'accueil des écoles.

**c) Point de la situation sur la bibliothèque, médiathèque et ludothèque du futur centre socioculturel de Lancy-Sud**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Lance rappelle que le projet initial comprenait une ludothèque, une médiathèque, une discothèque, des locaux communautaires, un appartement de concierge et un local commercial. L'appartement de concierge et la surface commerciale ont été supprimés du projet dans un deuxième temps. Si la distribution des surfaces est réétudiée, l'attribution des locaux n'est nullement remise en question, notamment en ce qui concerne les locaux communautaires pour le Collectif des Palettes.

Il a été demandé aux entités prévues dans le projet de formuler précisément leurs besoins en infrastructures et en surfaces. Concernant la bibliothèque municipale, la commune de Plan-les-Ouates a fait savoir son intérêt pour l'implantation d'une bibliothèque intercommunale. Un partenariat financier avec Plan-les-Ouates est à envisager et à négocier.

Mme Scaravelli, responsable de la bibliothèque de Lancy, a été consultée et arrive à une estimation de 670 m<sup>2</sup> de surface nécessaire (normes fédérales) pour une bibliothèque couvrant un bassin de population estimé à 20'000 habitants. Initialement seuls 263 m<sup>2</sup> étaient prévus.

La ludothèque qui fonctionne grâce au bénévolat, fait également part de ses besoins. Elle dispose actuellement de 120 m<sup>2</sup> et porte ses besoins à 300 m<sup>2</sup>. Peut-être faudrait-il trouver un autre lieu pour cette structure car les impératifs d'ouverture en continu du centre socioculturel en projet ne sont pas compatibles avec le bénévolat.

Pour la cuisine de la salle des fêtes, des professionnels ont révisé l'estimation initiale de 67 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup>.

Des solutions, concernant les surfaces à ajouter, existent (par exemple en construisant des mezzanines) en sachant que toute augmentation de volume entraîne

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

une augmentation de coût ! Le projet initial était chiffré à Fr. 32,4 millions. Il atteindrait maintenant 36,1 millions. Des synergies entre la bibliothèque et la ludothèque sont possibles pour les sanitaires, la cuisine et les dépôts, mais le gain de place est minime.

Le Conseil administratif fera une proposition qui doit fixer des priorités à l'intérieur du programme global et le Conseil municipal décidera, d'accepter ou non le surcoût de Fr. 4 millions. M. de Planta réalisera une synthèse des choix pour conclure cette première étape.

**d) Divers**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Le bureau du personnel de la bibliothèque est exigü. Il est proposé de recréer une surface de bureau. Cela diminuerait de 30 m2 le coin lecture. Une visite de la commission sur place est prévue.

Mme Mamie rappelle que la Compagnie Alias se produira au BFM les 14 et 15 décembre avec son spectacle " Le poids des éponges ". Il peut être intéressant de voir ce spectacle sur un grand plateau après l'avoir vu à Meyrin.

**14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. FAVRE : Vous l'avez tous appris par les journaux, nous avons un nouveau Président du Grand Conseil à Genève. Hormis le fait d'être jeune, brillant, démocrate-chrétien, il a vécu jusqu'à l'âge de 16 ans à Lancy. Afin de l'honorer, le parti Démocrate-chrétien organise, et vous convie tous, à une petite agape jeudi prochain, le 27 novembre à 19.00 heures au carnotzet de la mairie.

M. BADET : Tous les deux ans, le groupement de sécurité de Lancy organise le Téléthon à Lancy. Pour ceci, trois postes à votre disposition : le samedi 6 décembre 2003 de 08.00 à 12.00 heures, à savoir : Migros-Palettes, Lancy-Centre avec démonstration de la compagnie 35, Migros Lancy-Onex, prise de la tension par la section des Samaritains. Merci de votre générosité.

Mme BUUNK-DROZ : J'ai trois points. Lors de la visite de la crèche du Plateau samedi passé, une mère m'a confié son inquiétude de voir ouvrir des crèches à plus d'enfants au détriment de leur garde. Il paraît qu'on l'envisagerait pour la Ville de Genève. Peut-on me dire quel est le nombre d'enfants attribué par classe d'âge à chaque nurse, et si l'on envisage de bonifier cette mesure.

Cela concerne la Commission de la culture et en particulier la Maison de la Danse. J'aimerais savoir, au point où nous en sommes, si on a prévu d'associer un acousticien aux travaux et à la conception de cette Maison de la Danse. Est-ce qu'il y a quelqu'un de cette association qui fait partie du Pont Volant, car il est très important de prévoir l'acousticien dès le début des travaux. Après, on n'arrive plus à corriger ce qui a été fait. Etant donné que cette salle est destinée à être louée, il serait donc judicieux de le prévoir dès maintenant.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

J'ai un souci de trop de papier. Je manifeste mon désarroi, comme membre de la Commission des finances, on a reçu les budgets à double. Je demande dorénavant que les membres de la Commission des finances, ne reçoivent qu'un seul exemplaire. Car cela fait beaucoup de papier à éliminer. Je pense qu'on peut trouver des formules, si le budget doit être corrigé, qu'on donne juste les feuilles annexes aux commissaires de la Commission des finances. Je demande que l'on évite les documents à double.

M. RICHERT : Dans la Feuille des avis officielle du 29 octobre 2003, le Département de l'aménagement, équipement et logement nous informe du dépôt d'une demande de renseignements concernant la construction de deux immeubles de logements avec garage souterrain au chemin des Palettes 14 et 14 A.

Le requérant est le « Syndicat des Palettes 14/14 A » et le mandataire M. Georges Chamot. Il s'agirait d'un bâtiment cubique de quatre étages sur rez, qui jouxterait le tout nouvel immeuble à l'angle Semailles / Palettes qui avait déjà suscité des inquiétudes auprès des voisins avant sa construction.

Même si la réponse à une demande de renseignements n'a pas de portée juridique, elle inquiète le voisinage. Les locataires et propriétaires des villas proches ont communiqué leurs observations auprès du Département de l'aménagement, équipement et logement, de même que l'Association les « Passereaux », qui entend défendre la qualité de vie du secteur Palettes, Semailles, Curé-Baud.

Le groupe des Verts comprend et partage l'inquiétude des voisins et celle des « Passereaux ». La pression pour la construction de logements est de plus en plus forte, alors qu'une courte majorité du corps électoral lancéen avait manifesté son ras le bol du bétonnage lors du vote de l'initiative lancée par l'ALU.

Le compromis entre ces deux réalités est-il possible ?

Les Verts lancéens réfléchissent au grand projet de La Chapelle-Les Sciens. Et si le projet doit aboutir dans un certain consensus, ce sera dans le souci d'une réalisation optimale quant aux critères environnementaux. Un esprit d'ouverture, de la part des Verts, dans ce vaste projet d'urbanisation.

A l'inverse, les Verts entendent, de concert avec leurs habitants, refuser les projets lancés au coup par coup et qui n'ont déjà que trop enlaidi certains quartiers tels que celui défendu par les « Passereaux ».

Ma deuxième intervention est plutôt humoristique, elle est dans le même secteur. A l'avenue du Curé-Baud, il y a un magnifique mur, absolument splendide, qui est un témoin des années 60, que j'appelle le Berliner Mauer du Curé-Baud.

A l'angle du chemin des Mésanges et de l'avenue Curé-Baud, longeant celle-ci, existe un affreux mur qui était censé protéger du bruit du trafic les habitants propriétaires de l'ancienne villa, aujourd'hui démolie sise au 3, du chemin des Mésanges.

Un immeuble récent a remplacé la villa, une bande de terrain de 2 mètres de large a été cédée à la commune le long de l'avenue, mais le mur de béton préfabriqué est toujours là, crasseux et couvert de tags.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

Pourtant, par courrier du 9 décembre 1997 déjà, j'avais demandé au Conseil administratif du moment, la démolition de ce mur. Le 22 décembre 1997, le Conseil administratif me répondait notamment : « Nous ne voyons pas d'objection à ce que ce mur soit abattu ; toutefois avant de procéder à cet abattage nous souhaitons connaître l'avis du propriétaire de l'immeuble ».

Le temps passe, rien ne se passe, les passants passent le long de cette merveille des années 60.

Le 14 décembre 2000, le Conseil administratif s'agite et écrit ceci au propriétaire : « Nous sommes relancés par des habitants de notre Ville concernant l'inesthétique du mur bordant .... nous avons sollicité votre avis, déjà en 1997, pour l'éventuelle démolition de ce mur... ».

Dans le quartier, les chiens aboient, le mur reste. Il est toutefois nettoyé en partie, offrant ainsi aux artistes tagueurs un nouveau champ d'expérimentation.

Dernier épisode, le 15 février 2001. M. Spinucci m'informe par courrier que « les propriétaires des immeubles 3-5, chemin des Mésanges nous ont signalé vouloir conserver le mur susmentionné pour des raisons de sécurité, de protection et d'hygiène. Ils ont toutefois reconnu que cette construction était inesthétique et ils se chargeront très prochainement de l'embellir par la plantation de lierre ». Inutile j'imagine d'ajouter que rien n'a été fait et que les quadrupèdes n'arrosent que le béton.

Je rappelle que la commune est propriétaire de la bande de terrain sur laquelle s'élève encore ce triste mur. Je demande au Conseil administratif qu'il règle au plus vite le problème, soit en faisant démolir le mur, puis en engazonnant le terrain, soit en déplaçant le mur 2 mètres en retrait du trottoir, puis en plantant une haie entre le mur et le trottoir.

En l'occurrence, c'est à la commune de faire imposer l'intérêt général du quartier fut-ce au détriment de celui des propriétaires.

M. AUGSBURGER : Je suis étonné que, suite aux articles parus dans la presse, le Conseil administratif ne nous ait pas tenus au courant du changement à venir au restaurant le Marignac, l'ouverture d'un restaurant gastronomique. Le bâtiment appartenant à notre commune, il serait bon que nous sachions qui assume les frais inhérents à la séparation des surfaces exploitées actuellement.

Mme JELK-PEILA : Il s'agit d'une invitation à un autre marché de Noël qui aura lieu le 5 décembre de 17.00 à 19.00 heures à l'école de la Caroline.

Mme CASUTT : J'ai juste une remarque concernant le ramassage des poubelles devant les écoles au moment où les enfants arrivent. Ce serait bien de leur signaler de venir un quart d'heure avant ou après l'arrivée des enfants.

M. BADET : Ce premier divers arrive suite à un téléphone que j'ai eu avec un Lancéen. En effet, celui-ci m'a appelé pour m'informer qu'il a reçu une amende de la part de l'un de nos agents municipaux, car celui-ci avait parké son véhicule aux environs de 15 heures, faute de place, à l'avant de la mairie sur la route d'accès menant à celle-ci.

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

Il ne conteste pas son erreur, mais il me demande la raison pour laquelle, seul lui-même, fut verbalisé, alors que se trouvait, à ses côtés, une voiture privée de marque BMW et de couleur bleu-foncé, noir, ainsi qu'une petite camionnette blanche avec le logo de la commune sur ses portières.

Suite à cette interpellation, je me suis déplacé assez souvent dans ce parking. J'ai pu y constater que les 23 places disponibles, ainsi que les 4 places visiteurs et la place handicapés sont souvent prisées.

Que les 23 places disponibles soient occupées par des employés de la commune ne me gêne vraiment pas, mais que les 4 places, dites visiteurs, soient squattées par des employés communaux et ceci pendant toute la journée me dérange déjà beaucoup plus, je ne vous parle même pas de l'urticaire que me donne la place handicapés...

Des solutions, je ne puis vous en apporter ce jour. Cependant, je suggère de réserver une place pour la camionnette de notre huissier, qui lui, doit sans cesse effectuer des allers et retours. Quant aux autres véhicules stationnant sur le chemin d'accès, de tous les verbaliser, et ceci sans exception. Il va de soi que, pour le reste des places visiteurs, qu'il y ait un peu de civisme et éducation de la part des employés communaux, une ronde et surveillance plus fréquentes faites par nos agents municipaux devraient faire l'affaire.

En vous remerciant de m'avoir écouté, en mon nom j'ai dit.

Ce second divers émane d'une réflexion personnelle survenue à la suite d'expériences professionnelles et de l'apparition d'un article dans le Lancéen du mois d'octobre dernier.

Ce même sujet sera relaté dans les « Divers » de la prochaine séance de la Commission de sécurité, mais je voulais cependant que, dès ce jour, chaque Conseiller municipal prenne le temps de la réflexion et des solutions que pourrait apporter notre commune sur ce dossier.

Dans le cadre de ma profession, « ambulancier », je suis intervenu en l'espace de dix mois pour divers accidents survenus à proximité ou sur des passages protégés aux abords d'écoles. J'ai malheureusement vu un enfant de 10 ans perdre la vie, et diverses graves blessures sur d'autres. Je me suis demandé ce qu'il en était de la sécurité de nos écoliers dans notre commune. Ma réflexion fut renforcée quand j'ai pu lire dans le Lancéen du mois d'octobre, dans la rubrique des « Nouvelles du Conseil administratif », le message suivant :

*« Sécurité des enfants aux abords des écoles : La Ville de Lancy met en place, par le biais de patrouilleuses scolaires ou d'agents de sécurité municipaux, un dispositif de sécurisation des passages piétons aux abords des écoles aux heures d'entrée et sortie des classes. Nous constatons toutefois que quelques parents, emmenant ou reprenant leur enfant à l'école, traversent la chaussée en dehors des passages de sécurité, ce qui constitue un très mauvais exemple pour les enfants. Dans un premier temps, le Conseil administratif attire l'attention des parents sur les dangers provoqués par ce comportement. Par la suite, les agents de sécurité municipaux verbaliseront les éventuels contrevenants. »*

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

Je me suis déplacé fréquemment dans les plages horaires des rentrées et sorties des classes aux abords de nos écoles. Même si, avec l'effort de la commune, nos passages sont sécurisés par des patrouilleuses scolaires fières de leur tâche ou par des signaux lumineux, il y a encore trop de risques d'accidents.

Certains enfants, et ceci à l'école du Tivoli, ne prennent pas le temps ou l'effort de se déplacer de 20 mètres pour traverser sur un passage sécurisé avec une patrouilleuse scolaire et mettent quatre fois par jour leur vie ainsi que celle de leurs camarades en jeu. Le pire c'est quand vous voyez les parents ou adultes montrer cet exemple.

Entre l'école du Bachet et celle des Palettes, où se trouve un passage sécurisé avec des feux lumineux, ce passage est trop souvent utilisé par nos écoliers afin de commettre leurs premières infractions au code de la route et, de surcroît, de remettre leur vie en danger.

Ma réflexion fut suivie de deux ou trois interrogations auprès d'adultes et ensuite d'enfants, afin de comprendre leur comportement. La plupart des parents utilise les arguments de stress et de manque de temps. Pour les enfants, c'est plutôt le manque de cette peur consciente du danger qui les obsède et surtout l'envie de faire comme les grands qui sortent du cycle.

Juste avant de passer à ma conclusion, je vais vous passer une dizaine de photos sur les 150 que j'ai pu prendre.

Nous ne pouvons pas, en tant qu'élus, laisser une situation telle que celle-ci se propager sur notre commune. Nous ne devons pas attendre l'accident fatal pour réagir, mais nous devons, dans un premier temps, essayer de réagir dans l'urgence en attendant de trouver la solution idéale, mais nous ne pouvons pas encore une fois laisser passer ceci.

Certes, nous n'allons pas mettre un ASM derrière chaque enfant et nous ne pouvons pas non plus, enterrer tous nos passages pour piétons, mais le renforcement par des patrouilleuses, même s'il y a déjà des feux lumineux, serait un bon début. Je ne suis pas seulement pour une commune répressive, mais je pense que le passage plus fréquent de nos ASM serait aussi une méthode de persuasion. Nos jeunes enfants ont suivi pour la plupart ou vont suivre un cours avec la gendarmerie routière, mais cela n'est pas encore suffisant. L'école des Palettes a fait dernièrement une campagne avec des dessins d'enfants pour essayer d'attirer l'attention des adultes, mais rien n'y fait. Essayons par des mesures simples et efficaces, peut-être coûteuses, certes je l'admets, d'améliorer la situation. A combien estimez-vous le salaire d'une ou voire plusieurs patrouilleuses supplémentaires et combien vaut la vie d'un enfant !!!!!

Comme déjà dit en entrée je vais soumettre ce dossier le 1er décembre dans les divers de la Commission de sécurité.

En vous remerciant de m'avoir écouté et en espérant vous avoir convaincus de l'importance que vous voudrez bien donner à la suite de ce dossier, en mon nom j'ai dit.

M. AESCHBACHER : En tant que rapporteur de la Commission des affaires sociales, et ce afin de dissiper tout malentendu, je souhaiterais un complément d'information de la

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

part de M. Baertschi concernant le financement du voyage au Mali d'une employée de la commune.

Lorsqu'il dit « la commune de Lancy s'est contentée de l'aider dans son voyage ». Peut-il nous préciser la nature et la forme de cette aide ?

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Un tout petit point de détail par rapport à la présentation des ordres du jour. Je vois que les femmes sont très bien représentées dans les rapports de commission. Je me demande si on ne peut pas bêtement utiliser le terme de « rapporteuse » plutôt que rapporteur.

M. LORENZINI : On y pensera, si les femmes ont envie de se faire appeler « rapporteuse », pourquoi pas !

M. CHOBASZ : J'ai trois éléments de réponse. Tout d'abord, la problématique soulevée par M. Badet quant au stationnement aux abords de la mairie est connue du Conseil administratif, qui réfléchit à diverses solutions, y compris à celles qu'il a lui-même évoquées.

Deuxième réponse : nous avons pris note, Mme Casutt, de votre demande par rapport aux itinéraires des camions-poubelles. Le sujet est assez délicat, parce que dès que vous modifiez un itinéraire, cela génère un certain nombre de remarques ou de récriminations. Nous avons vécu cela quand le nouveau transporteur a mis au point un nouvel itinéraire. Les gens qui n'avaient pas pris l'habitude que les poubelles soient enlevées à 06.30 heures nous ont évidemment écrit assez rapidement. Il s'agit en l'espèce d'une problématique de sécurité et on étudiera donc la question avec le Service des parcs, promenades et maintenance et l'entreprise, de façon à essayer d'harmoniser effectivement les entrées dans les écoles et le ramassage des ordures.

Dernier élément, pour répondre à M. Augsburger, qu'il a effectivement lu une information qui était largement prématurée. Le Conseil administratif n'est évidemment pas responsable de ce qu'il a pu lire. A part cela, le projet est connu puisqu'il figure dans le cadre du budget 2004 des investissements et, quand il sera prêt à être étudié, il sera évidemment soumis aux commissions compétentes.

M. LANCE : Concernant l'intervention de Mme Buunk-Droz pour la Maison de la Danse, par rapport à votre proposition de faire appel à un acousticien. Bien sûr que nous ferons appel à un acousticien, mais je pense qu'il est prématuré de le faire, comme l'a très bien rapporté Mme Dilonardo, le chemin est encore long pour réaliser cette Maison de la Danse. La prochaine étape c'est un groupe de travail qui se met en place, donc entre la Ville de Genève, l'Etat de Genève et la Ville de Lancy. Ce groupe de travail va se réunir la première fois, le 18 décembre prochain. Le but premier, c'est d'examiner le budget de fonctionnement de cette Maison de la Danse et les possibilités de financer la construction du bâtiment en lui-même, et de se déterminer, bien sûr, sur un accord entre les trois parties concernées.

Concernant le papier utilisé en Commission des finances, je prends note de votre remarque. Nous en reparlerons lors d'une prochaine commission des finances, bien volontiers.

Concernant l'intervention de M. Badet concernant la sécurité sur les passages piétons à proximité des écoles, nous sommes conscients de ce problème. Comme vous l'avez

**Séance ordinaire du 20 novembre 2003**

dit, les ASM m'ont demandé de verbaliser les personnes qui traversent en dehors des passages piétons. J'ai souhaité d'abord informer les associations de parents d'élèves, les enseignants, et à travers une annonce dans le Lancéen. C'est sûr que, si ce phénomène continue, nous serons obligés de verbaliser. C'est bien volontiers que nous reprendrons ce sujet à la Commission de sécurité, lors de la prochaine séance du 1er décembre, puisque nous recevrons, à cette occasion, le brigadier Scaglioni.

M. BAERTSCHI : Une réponse à M. Richert en ce qui concerne la demande de renseignements au chemin des Palettes. En effet, le Conseil administratif a été questionné, sa réponse est parfaitement claire. On a dû supprimer une séance de la Commission de l'aménagement du territoire, j'aurais voulu donner une réponse à ce moment-là, je le fais maintenant, puisque vous me le demandez.

Le Conseil administratif est en train de faire une démarche pour qu'un plan directeur de quartier soit établi sur cette parcelle qui concernait l'initiative de l'Alu, donc le quartier Curé-Baud / Semailles. Avant que ce plan directeur de quartier ne soit établi, il ne donnera pas suite à la demande de nouveaux plans localisés de quartier.

Quant à la question de M. Aeschbacher, votre désir de connaître en francs et en centimes les frais de cette employée communale, comme je ne peux pas actuellement vous renseigner, je me réserve de vous donner cette réponse à la prochaine séance de la Commission sociale.

**15. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.

M. LORENZINI : Je lève cette séance et vous remercie de votre participation, et je vous invite au carnotzet.

La séance est levée à 21 heures 45.

**Le Secrétaire :**

**Dominique ZEHFUS**

**Le Président :**

**Stéphane LORENZINI**